

LA CRIMINALISATION DU VIH



QU'EST-CE QUE LA CRIMINALISATION DU VIH ?

Dans de nombreux pays, la transmission du VIH peut représenter un acte délictueux et dans certains même, le fait d'exposer quelqu'un au VIH peut faire l'objet de poursuites. Des accusations peuvent être portées au titre de lois diverses, aussi bien des lois spécifiques sur le VIH se rapportant à la transmission ou l'exposition du VIH, que d'autres lois comme : celles se rapportant au meurtre, à l'homicide involontaire, à la tentative de meurtre, à l'agression et aux coups et blessures. Dans certains pays, une distinction est apportée entre la transmission « imprudente » du VIH et celle qui est intentionnelle.

COMPRENDRE L'ARGUMENTATION EN FAVEUR ET EN DÉFAVEUR DE LA CRIMINALISATION :

La progression vers la criminalisation de la transmission du VIH a souvent été motivée par des tentatives gouvernementales visant à répondre au nombre accru d'infections par le VIH dans leurs pays. Toutefois, les militants des droits de l'homme ont exprimé leur inquiétude du fait que ces lois pouvaient entraîner une violation des droits des personnes vivant avec le VIH, en exacerbant leur marginalisation. En outre, ils prétendent que les lois sur la criminalisation peuvent être contre-productives par rapport à l'objectif de leur création qui est de faire chuter le taux d'infection. Certains arguments en faveur et en défaveur de la criminalisation peuvent être compris de cette manière :

- **Favorise les résultats de la santé publique mais peut dissuader les gens à rechercher des conseils et un dépistage volontaire.** Tandis que certains pensent que la criminalisation peut favoriser les résultats de la santé publique et la prévention du VIH, cela peut aussi dissuader des gens d'accéder à des services de conseil et de dépistage volontaire et les décourager dans la recherche de leur statut VIH et la demande de soins et de soutiens appropriés.
 - **Tient les personnes vivant avec le VIH, responsables de la prévention au lieu de favoriser la responsabilité individuelle, sans tenir compte du statut VIH :** Certains partisans de la criminalisation soutiennent que cela encouragera les gens vivant avec le VIH, à être plus responsables de la protection de leurs partenaires sexuels, mais cela infirme le fait que la santé sexuelle est la responsabilité de chaque individu et des deux partenaires dans une relation sexuelle.
 - **Punit les personnes qui exposent et/ou infectent quelqu'un au VIH en connaissance de cause, mais perturbe les droits des personnes à vivre avec le VIH :** De nombreuses lois cherchent à « punir » les gens ne divulguant pas leur statut à leurs partenaires sexuels mais cela infirme les droits des personnes vivant avec le VIH en les « forçant » à divulguer leur statut.
- Ces lois ne prennent pas en compte le manque de soutien environnant permettant de promouvoir la divulgation, ni les effets des stigmates et de la discrimination liés au VIH.
- **Contrôle les comportements douteux :** Certains soutiennent que la criminalisation dissuadera les gens à propos de comportements fréquemment associés négativement à la transmission du VIH tels que la consommation de drogues par voie intraveineuse et le travail du sexe. Cependant, elle peut aussi contribuer aux stigmates entourant les groupes qui sont engagés dans de tels comportements et les amener à être plus clandestins par peur d'une persécution criminelle.
 - **Protège les groupes vulnérables mais pourrait aussi entraîner une augmentation des stigmates.** D'autres maintiennent que la criminalisation aidera à « protéger » certains groupes à risque d'une infection au VIH, comme les filles et les jeunes femmes, les immigrants et les prisonniers. Toutefois, cela peut aussi contribuer à la stigmatisation de ces mêmes groupes, en les étiquetant de « victimes » et en dramatisant l'épidémie.

Bermudes (juin 2008) :

Un homme de 32 ans VIH positif a eu des rapports sexuels non protégés avec son ex-copine puis a révélé son statut VIH dans un billet de rupture, a plaidé coupable et le tribunal des Bermudes l'a condamné à dix ans de prison.

<http://criminalhivtransmission.blogspot.com/search/label/Bermuda>

MOYENS ALTERNATIFS À LA CRIMINALISATION

1. La protection de la santé publique en insistant sur l'objectif des NU qui est d'atteindre un « Accès universel de prévention, traitement, soin et soutien » plutôt que des mesures punitives. Cela impliquera l'augmentation et l'amélioration des programmes existants en matière de prévention, traitement, soin et soutien. Certains groupes, par exemple les hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes, les utilisateurs de drogues injectables, les travailleurs du sexe, les immigrants et les jeunes personnes, trouvent encore difficiles d'accéder à de tels services. Aborder ces groupes en priorité pourrait avoir un impact dramatique sur la prévalence relative, de manière encore plus notoire dans des pays subissant des épidémies localisées.

2. Promouvoir la prévention parmi les gens vivant avec le VIH, une 'prévention positive', en s'assurant que cette stratégie décrive plus expressément les réponses des états au HIV, notam-

ment leurs stratégies globales en matière de prévention du HIV.

3. S'atteler à la stigmatisation et permettre aux gens vivant avec le VIH de révéler leur statut et de pratiquer un sexe plus sûr. Plus les gens vivant avec le VIH se sentiront à l'aise avec leur statut et plus il est probable qu'ils s'engageront dans un sexe plus sûr et discuteront de leur statut avec leur(s) partenaire(s) sexuel(s).

4. Aborder les causes sous-jacentes de la vulnérabilité se rapportant à l'augmentation de la prévalence relative du VIH parmi les femmes et les filles. Les gouvernements doivent se concentrer sur des questions telles que la violence à caractère sexiste, l'émancipation économique et le mariage précoce. De telles mesures donneraient aux femmes et aux filles les moyens de contrôler leur futur de manière plus efficace et ainsi de réduire leur vulnérabilité face au VIH.

QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?

- **Augmenter votre responsabilité sur votre propre santé en matière de sexualité et de procréation :** L'un des moyens les plus efficaces de sauvegarder la santé publique est d'être responsable au niveau individuel.
- **Connaître la situation sur la politique de votre pays :** Découvrez les politiques relatives à la criminalisation du VIH. Comprenez comment la loi est appliquée dans votre pays.
- **Collaborer avec les médias pour réduire le langage discriminatoire et sensationnel :** Encouragez votre réseau local et national de personnes vivant avec le HIV à collaborer avec la presse et les médias de manière à réduire le langage discriminatoire qui est utilisé à l'encontre des gens vivant avec le VIH, lorsque des cas de criminalisation sont présentés.
- **Défendre des approches plus efficaces et plus globales de la prévention :** Travaillez avec des groupes

de soutien et des organisations humanitaires dans votre pays pour mener des campagnes et faire pression auprès des responsables de programmes de santé en matière de sexualité et de procréation, de façon à obtenir des réponses plus efficaces sur la prévention, qui impliquent et sont tournées vers les personnes vivant avec le VIH.

- **S'assurer que toutes les personnes vivant avec le VIH connaissent l'endroit où elles peuvent obtenir le conseil juridique d'un expert :** Faites pression sur les prestataires de services juridiques pour garantir un accès général à des conseils juridiques précis et assurez-vous que tous les réseaux peuvent recommander des gens convenablement.

USA (Juin 2008)

Un Texan de 42 ans VIH positif ayant craché sur un officier de police lors de son arrestation en 2006 pour état d'ivresse et désordre sur la voie publique, a été condamné à 35 ans de prison par un tribunal de Dallas. Il doit effectuer au minimum la moitié de sa sentence avant de pouvoir avoir droit à la parole car le jury s'est aperçu qu'il avait utilisé sa salive comme arme mortelle. Toutefois selon le Centre américain de Contrôle et de Prévention des maladies, le VIH ne peut être transmis de cette façon.

<http://criminalhivtransmission.blogspot.com/search/label/Texas>



Afrique sub-saharienne (août 2007)

Les critiques mettent en garde sur le fait que mise à part la stigmatisation de la maladie plus qu'elle ne l'est déjà, les lois [la criminalisation de l'infection et de l'exposition au VIH] ignorent le fait que les pays [de l'Afrique sub-saharienne] peuvent ne pas avoir les ressources leur permettant de réaliser l'analyse génétique minutieuse requise de façon à distinguer les innocents des coupables. « En l'absence de preuves réellement évidentes sur qui infecte qui, il existera trop souvent une supposition selon laquelle les personnes classées indésirables par la société seront coupables d'infecter d'autres personnes » indiquait Yusef Azad, Directeur des politiques et

¹ Une prévention positive peut être définie comme une série d'actions qui aident les gens vivant avec le HIV à :

- Protéger leur santé en matière de sexualité ;
- Éviter d'autres infections transmises sexuellement ;
- Retarder la progression de la maladie et
- Éviter de transmettre le VIH à d'autres

Kevin Osborne, Prévention positive, Contact, N° 182 août 2006

campagnes du National AIDS Trust, un groupe de soutien basé au RU. <http://criminalhivtransmission.blogspot.com/search/label/HIV%20forensics>

Quelques organisations travaillant sur ce problème :

- Réseau juridique sur le SIDA d'Afrique du Sud (AIDS Legal Network, South Africa) www.aln.org.za
- Alliance pour les droits sur le SIDA d'Afrique Australe (AIDS Rights Alliance for Southern Africa or ARASA) www.arasa.info
- Réseau de l'Asie-Pacifique de personnes vivant avec le VIH (Asia Pacific Network of People Living with HIV or APN) + www.apnplus.org
- Réseau juridique du HIV/SIDA canadien (Canadian HIV/AIDS Legal Network) www.aidslaw.ca
- Réseau International de personnes vivant avec le HIV/SIDA (Global Network of People living with HIV/AIDS or GNP+) www.gnpplus.org
- Surveillance des droits de l'homme (Human Rights Watch ou HRW) www.hrw.org
- Coalition interorganismes sur le SIDA et le développement (Interagency Coalition on AIDS and Development ou ICAD) www.icad-cisd.com
- Communauté Internationale de Femmes vivant avec le VIH/SIDA (International Community of Women Living with HIV/AIDS ou ICW) www.icw.org
- Fédération Internationale sur la planification familiale (International Planned Parenthood Federation ou IPPF) www.ippf.org
- Programme conjoint des Nations Unies sur le HIV/SIDA (Joint United Nations Programme on HIV/AIDS ou UNAIDS) www.unaids.org
- Collectif des avocats (Lawyers Collective) en Inde www.lawyerscollective.org

Informations supplémentaires

Si vous souhaitez obtenir plus d'informations sur la criminalisation, veuillez suivre les liens ci-dessous :

1. Société civile ARASA/OSISA, juin 2007, Rapport sur la réunion consultative de la société civile ARASA/OSISA sur la criminalisation de la transmission délibérée du VIH, http://www.arasa.info/files/pub_Meeting%20report%20final.doc
2. Bernard Edwin. Transmission criminelle du VIH - Blogue <http://criminalhivtransmission.blogspot.com/Directives> internationales sur le VIH/SIDA et les droits de l'homme
3. UNAIDS, 2006, Directives Internationales sur le VIH/SIDA et les droits de l'homme. http://data.unaids.org/Publications/IRC-pub07/jc1252-internguidelines_en.pdf
4. UNAIDS, 2002, Droit pénal, Santé publique et transmission du VIH : Une étude des politiques possibles http://data.unaids.org/Publications/IRC-pub07/jc1252-internguidelines_en.pdf
5. Weait Matthew, 2007, Londres et New York : Routledge-Cavendish, Glasshouse, Intimité et responsabilité : La criminalisation de la transmission du VIH
6. Galletly, CL; Pinkerton, SD, juin 2006, Messages conflictuels : la manière dont les lois sur la divulgation du VIH sapent les efforts de la santé publique à contrôler la propagation du VIH. <http://www.aidsmap.com/en/news/396EE68A-588B-4271-9E8F-6828895AFF12.asp>
7. GNP+ Europe, Terrence Higgins Trust, 2005, Criminalisation de la transmission du VIH en Europe <http://www.gnpplus.net/criminalisation/rapidscan.pdf>
8. Chalmers, J, 2002, Journal médical britannique, <http://sti.bmj.com/cgi/reprint/78/6/448>

Cette feuille d'information a été conçue en partenariat avec la Fédération Internationale sur la Planification Familiale (International Planned Parenthood Federation ou IPPF), la Campagne mondiale sur le SIDA (World AIDS Campaign ou WAC), le Fonds des Nations Unies pour la Population (United Nations Population Fund ou UNFPA) et Vivre positivement, un projet de la Coalition de la Jeunesse Mondiale sur le VIH/SIDA (Global Youth Coalition on HIV/AIDS ou GYCA).